

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 mars 2021

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 15

**Enseignement supérieur
Subvention au centre de formation à la langue bretonne Kelenn**

Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur, Quimper Bretagne Occidentale soutient des organismes concourant à l'offre de formation supérieure. La présente délibération porte sur l'attribution de subventions au titre de 2021 à l'association Kelenn en matière de formation à la langue bretonne.

L'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn assure la formation initiale et continue, linguistique et pédagogique, des enseignants des établissements primaires et secondaires du réseau Diwan des départements bretons. Installée à Quimper depuis 1997, l'association Kelenn développe depuis 2009 des masters d'enseignement concourant à l'offre d'enseignement supérieur à bac+5 sur notre territoire ainsi qu'à son rayonnement culturel.

Sur l'année 2020-2021, 11 étudiants suivent le master 1 et 19 autres le master 2 tout en étant en responsabilité de classe. 28 stagiaires enseignants et vacataires se sont inscrits à la rentrée 2019 pour le parcours de formation à l'enseignement du 2nd degré.

Enfin, depuis la rentrée de septembre 134 (enseignants et non enseignants) ont participé à des sessions de formation continue sur 15 journées. 16 autres journées ont dû être annulées à cause de la situation sanitaire.

Le budget global de Kelenn est de 307 718 € dont 149 000 € environ de subventions du conseil régional de Bretagne, des départements bretons et de QBO.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de reconduire, au titre de l'année 2021, le même niveau de subvention que celui attribué en 2020, soit 13 000 euros à l'institut Kelenn.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021
(accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*